



HOUCKE Émile

Naissance : 30 mai 1913 à Armentières.

Domicile : 7 maisons Lamérand, chemin du Bac du Crocq à Armentières.

Père : Émile HOUCKE, tisseur, décédé des suites de ses blessures dans les bombardements du 22 juin 1944.

Mère : Rosalie LAUWERS, bambrocheuse.

Situation : marié à Gilberte DEBRUYNE, père d'Émilienne (1939-2017).

Profession : monteur de rouleau.

Décès : 4 septembre 1944 à Armentières (31 ans).

Informations :

Il s'engage dans le mouvement « Voix du Nord » et intègre les Forces Françaises de l'Intérieur en qualité de combattant, sous le pseudo de « Leblon ». Il participe aux combats pour la libération d'Armentières en septembre 1944. Le 4 septembre à 16 heures, il est fusillé sur la rive droite de la Lys par les Allemands, tandis qu'il défendait le pont de Nieppe.

Son nom est également inscrit sur le monument du pont de Nieppe, au titre d'otage fusillé.

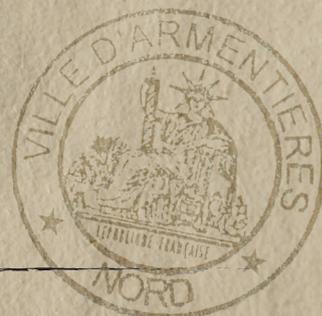
La médaille militaire lui est attribuée à titre posthume en 1950 et il est décoré de la médaille de la Résistance.

Reconnaissance « Mort pour la France » : oui.

1939 - 1945

DESTINS DE GUERRE

Itinéraire en mémoire de victimes de la Seconde Guerre Mondiale à Armentières



HOUCKE Émile

SECRETARIAT GENERAL DES ANCIENS COMBATTANTS

D. 35

Service
de l'Etat-Civil
159, rue de Bercy
PARIS 12^e

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le - 6 FEV 1945

Dossier n° 508509

OBJET :
Mention "MORT POUR
LA FRANCE"

MENTION FAITE A LA
MAIRIE D'ARMENTIERES
N° 554

LE SECRETAIRE GENERAL AUX ANCIENS COMBATTANTS

à Monsieur le MAIRE

de Armentières

(Nord)

MORT POUR LA FRANCE

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il y a lieu d'inscrire la mention "MORT POUR LA FRANCE" dans l'acte de décès de

Houcke Émile des Forces Françaises de l'Intérieur

décédé le *4 septembre 1944* sur le territoire de votre commune dans les conditions prévues par la loi du 28 Février 1922.

Je vous serais obligé de prier M. le Procureur de la République de *votre ville* de faire compléter par la même mention, le registre déposé au Greffe de son Tribunal.

Vous voudrez bien me faire connaître sous le présent timbre la date à laquelle cette formalité aura été accomplie

le Secrétaire Général
et par son ordre
Pour l'Intérieur
Circulaire de l'Etat
des Successions et des Successions des héritiers

